





30 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Première édition du Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore : le palmarès

L'Observatoire du bruit en Ile-de-France (Bruitparif), l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) et la Région Ile-de-France, ont annoncé le mercredi 29 mai 2024, les lauréats de la première édition du Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore. La remise des prix s'est déroulée sur le salon de l'AMIF.

Véronique Garnier, élue en charge de la santé à Croissy-sur-Seine (Yvelines) et référente de la commission santé à l'Association des Maires d'Ile-de-France, a tout d'abord rappelé à quel point les élus locaux sont souvent interpelés par leurs concitoyens sur le sujet du bruit. « La qualité de l'environnement sonore est un facteur déterminant pour le bien-être et la santé de la population et les maires se trouvent en première ligne pour répondre aux aspirations légitimes des habitants sur ce sujet » a-t-elle déclaré.

Olivier Blond, délégué spécial à la santé environnementale à la Région Ile-de-France et président de Bruitparif, a salué l'engagement des maires face à cette pollution du quotidien et de proximité. « Le bruit est un problème croissant dans nos villes et les maires se sentent parfois démunis face aux demandes des citoyens. Mais des solutions existent comme le montrent les collectivités que nous récompensons cette année. Ces solutions variées, adaptées à la taille des communes et à leurs moyens, peuvent inspirer tous les maires de notre région » a-t-il souligné.

Les deux élus ont ensuite annoncé **les lauréats de cette première édition du Trophée** des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore :

- Dans la catégorie des collectivités de moins de 30 000 habitants, c'est la commune des Ulis (Essonne) qui est récompensée pour son engagement avec un élu référent aux nuisances aériennes, les nombreuses actions mises en œuvre couvrant tous les domaines de la lutte contre le bruit, le travail mené en la matière avec les associations, tout cela dans une démarche globale et transversale « One Health » (une seule santé).
- Dans la catégorie des collectivités entre 30 000 et 100 000 habitants, c'est la commune de Levallois (Hauts-de-Seine) qui est récompensée pour la transversalité et la complémentarité du travail de ses services dans la lutte contre le bruit, l'exemplarité en matière de mise en œuvre d'enrobés anti-bruit sur les chaussées, l'efficacité de la municipalité à faire respecter la tranquillité des habitants, sa capacité à mobiliser les acteurs pour réduire concrètement les nuisances sonores et sa gestion des bâtiments et des événements sportifs et culturels afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains.
- Dans la catégorie des collectivités de plus de 100 000 habitants, la mairie du 17ème arrondissement de Paris est récompensée pour le volontarisme de l'équipe municipale à s'emparer du sujet de la lutte contre le bruit, la démarche pionnière de mise en place et d'animation du Comité local de lutte contre le bruit (CLLB), instance de concertation et de dialogue constructif, dont le plan d'action s'appuie sur des mesures de bruit objectives et débouche sur des prises de décision avec de nombreux résultats concrets d'ores et déjà obtenus.



Les 3 lauréats de cette première édition du Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore.

De gauche à droite : Christophe Ledran (adjoint au Maire du 17ème arrondissement de Paris), Geoffroy Boulard (Maire du 17ème arrondissement de Paris), Véronique Garnier (élue déléguée à la santé à Croissy-sur-Seine et référente de la commission santé à l'AMIF), Olivier Blond (délégué spécial à la santé environnementale à la Région Ile-de-France, et Président de Bruitparif), Sophie Deschiens, (adjointe au Maire de Levallois), Mehdi Idouhamd (adjoint au Maire des Ulis), Fanny Mietlicki (directrice de Bruitparif).

Les lauréats se sont vus chacun remettre un trophée par l'AMIF ainsi qu'un capteur expert de mesure du bruit « méduse » offert par Bruitparif et la Région Ile-de-France. Ce capteur sera installé en tant que radar pédagogique de bruit sur les territoires des Ulis et du 17ème arrondissement de Paris. À Levallois, il permettra aux services de la ville de disposer d'un outil complémentaire d'objectivation des nuisances sonores.

Le Trophée des collectivités franciliennes engagées pour la qualité de l'environnement sonore est une initiative lancée conjointement par Bruitparif, l'AMIF et la Région Ile-de-France, pour récompenser les villes et intercommunalités franciliennes engagées pour lutter contre les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'environnement sonore de leurs concitoyens.

Pour cette première édition, les candidatures ont été ouvertes du 19 janvier 2024 au 31 mars 2024.

La sélection des lauréats a été assurée par un jury composé de représentants de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), de la Région Ile-de-France, de Bruitparif, de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Ile-de-France, de l'Institut Paris Region, de l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, de la fédération France Nature Environnement Ile-de-France, et de M. Gilles Paté, enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et membre de la Semaine du Son.

Contacts presse:

Bruitparif: presse@bruitparif.fr – 06 72 42 10 44

AMIF: <u>ucollonge@amif.asso.fr</u> – 07 62 40 00 06

Région Ile-de-France : servicepresse@iledefrance.fr – eleonore.flaceliere@iledefrance.fr